



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Département de la Manche
 Commune de POILLEY sur le Homme - 50220

**COMPTE-RENDU
 des DELIBERATIONS
 du CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du mardi 19 janvier 2021

Nombre de conseillers
 en exercice : 15

L'an deux mille vingt et un, le mardi 19 janvier à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Pierre-Michel VIEL, Maire.

Date de convocation :
 12 janvier 2021
 Date d'affichage :
 13 janvier 2021

Membres présents : 14 > VIEL Pierre-Michel, Maire, VALLET Sylvie, GAZEAU Chantal, SAVONA André, Adjoint, BOURGEOIS Ericka, DUVAL Sarah, GUESNON Magalie, PAUTRET Hervé, JOUIN Stéphane, BOSSARD David, DATIN Philippe, DECOENE Bernard, GUESDON Sébastien, JACQUETTE Romain

Membres absents : 1 > FARROUAULT Yvon

Secrétaire : VALLET Sylvie

Monsieur le Maire présente ses vœux à l'assemblée.

Le compte-rendu de la réunion précédente, reçu par tous les conseillers municipaux, n'appelant aucun commentaire, est adopté.

M. le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour le point suivant :
 - Projet de changement de menuiseries communales et demande de subvention.
 Accepté à l'unanimité.

Projet de changement de menuiseries communales (délib 2021-01)

M le Maire indique qu'une étude a été menée par la commission de travaux concernant le remplacement de fenêtres et de portes dans les bâtiments communaux.

Le diagnostic a révélé la nécessité de remplacer les éléments suivants :

- **Mairie** : 3 fenêtres, 2 portes et 3 portes fenêtres
- **Ecole** : 7 fenêtres dont 5 à l'étage et 2 au rez-de-chaussée
- **Salle communale** : 2 fenêtres

M. le Maire demande au Conseil Municipal de valider ces travaux pour 2021.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux pourraient en partie être subventionnés par l'État dans le cadre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et demande l'autorisation de procéder à la demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACTER le projet de changement des menuiseries communales comme détaillé ci-dessus.**
- **D'AUTORISER M. le Maire à procéder à la demande de subvention auprès de l'Etat.**

Ouverture des crédits d'investissements pour l'année 2021 (délib 2021-02)

M le Maire rappelle que le budget s'exécute du 1^{er} janvier au 31 décembre. L'article L 1612-1 du CGCT dispose, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, que l'exécutif est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Ainsi pour faciliter le fonctionnement des services, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir les crédits suivants en investissement dans l'attente du vote du budget 2021.

Chapitre 20			BP 2020	25% des crédits
	Art 2031	Frais d'études	25 000.00	6 250.00
	Art 2033	Frais d'insertion	2 000.00	500.00
Chapitre 21				
	Art 2111	Terrains nus	15 000.00	3 750.00
	Art. 21316	Équipement du cimetière	8 000.00	2 000.00
	Art. 21318	Autres bâtiments publics	8 000.00	2 000.00
	Art 2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	5 000.00	1 250.00
	Art. 2181	Installations générales, agencement aménagements divers	1 000.00	250.00
	Art. 2184	Mobilier	1 500.00	375.00
Chapitre 23				
	Art 2313	Travaux bâtiments	10 000.00	2 500.00
	Art 2315	Travaux voirie	20 000.00	5 000.00
			95 500.00	23 875.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité l'ouverture des crédits suivant les données indiquées dans le tableau ci-dessus.

Vente d'herbe années 2020 et 2021 (délib 2021-03)

M le Maire rappelle que la commune possède, en réserve foncière, les parcelles ZX 20 (7 530 m²), ZD 36 (9 260 m²) et ZD 68 (4 080 m²). En attendant l'utilisation de ces terrains par la commune, M le Maire propose la vente de l'herbe aux exploitants agricoles intéressés.

M^{me} Sandrine CARNET s'est déclarée intéressée par l'achat de l'herbe des parcelles **ZX20** et **ZD 36** pour les années 2020 et 2021.

M Hervé Gardin s'est déclaré intéressé par la parcelle **ZD 68** pour les années 2020 et 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

de régulariser par l'émission de deux titres de recettes pour l'année 2020 :

- L'un de 424 € pour les parcelles ZX 20 (7 530 m²) et ZD 36 (9 260 m²) à M^{me} Sandrine Carnet (idem tarif 2019),
- L'autre de 103 € pour la parcelle ZD 68 (4 080 m²) à M Hervé Gardin (idem tarif 2019)

Attribue et fixe comme suit pour l'année 2021 :

- Parcelles ZX 20 (7 530 m²) et ZD 36 (9 260 m²) attribuées à M^{me} Sandrine Carnet pour la somme de 424 €
- Parcelle ZD 68 (4 080 m²) attribuée à M. Hervé Gardin pour la somme de 103 €

Mise en place d'un groupe de travail – Energie (délib 2021-04)

Dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux, Monsieur le Maire propose de constituer un groupe de travail composé de 5 à 6 élus intéressés et/ou compétents sur ce sujet qui pourraient se réunir, s'exprimer, travailler en équipe et choisir ensemble les solutions à apporter pour minimiser les consommations d'énergie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un groupe de travail Energie constitué de

- M. DECOENE Bernard
- M. JACQUETTE Romain
- M. PAUTRET Hervé
- M. SAVONA André
- M. DATIN Philippe
- M. JOUIN Stéphane

Après chaque réunion du groupe, un rapport sera établi pour présentation en Conseil Municipal, étant entendu que la décision finale appartient au conseil municipal dans sa totalité.

Mise en place d'un groupe de travail – Projet aménagement du Bourg (délib 2021-05)

Dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg incluant la sécurisation de l'école, l'amélioration du bourg avec l'installation d'équipements publics, M. le Maire propose de constituer un groupe de travail composé de 5 à 6 élus compétents sur le sujet qui sera assisté par le service départemental IDM (ingénierie départementale de la Manche).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un groupe de travail Projet Aménagement du Bourg constitué de :

- M. SAVONA André
- Mme VALLET Sylvie
- M. PAUTRET Hervé
- M. BOSSARD David
- M. DATIN Philippe
- Mme DUVAL Sarah.

Mise en place d'un groupe de travail – Projet aménagement des chemins de randonnées (délib 2021-06)

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un circuit de chemins de randonnées, reliant les chemins existants et en créant de nouveaux, M. le Maire propose de constituer un groupe de travail composé de 5 à 6 élus compétents sur le sujet afin de travailler sur les tracés, les équipements publics et l'installation éventuelle d'une passerelle sur la Sélune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un groupe de travail Projet Aménagement des chemins de randonnées constitué de :

- M. SAVONA André
- M. PAUTRET Hervé
- Mme DUVAL Sarah
- M. DECOENE Bernard
- M. JOUIN Stéphane
- M. GUESDON Sébastien

Désignation d'un référent Covid (délib 2021-07)

Par mail, en date du 8 janvier 2021, la Préfecture de la Manche sollicite la désignation d'un référent COVID pour la commune de Poilley.

M. le Maire indique que Mme VALLET s'est proposée en lien avec sa délégation aux affaires sanitaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DESIGNNE Mme Sylvie VALLET comme référente COVID de la commune de Poilley.

Divers :

Remerciements

M. le Maire donne lecture du courrier de remerciements adressée par M. Hervé PORAS pour l'intervention de nos services et la résolution du problème d'écoulement des eaux pluviales au droit de son habitation au Pavement.

Coût réel de la cantine pour information

Comme prévu lors d'un précédent Conseil Municipal une étude a été faite par le secrétariat sur le prix de revient d'un repas à la cantine scolaire sur la période septembre/octobre 2020 sur une moyenne journalière de 68 repas.

Le bilan est le suivant : prix payé par les familles : 3.60 € le repas – coût réel : 6.30 € - reste à charge de la commune : 2.70 € soit 42.90 % du prix de revient.

Règlement garderie scolaire

Chantal GAZEAU donne lecture du règlement établi pour la garderie scolaire. Il sera présenté au SIS pour validation puis affiché à la Garderie.

- Photocopieur école

Mme la directrice de l'école a fait une demande à la mairie pour l'achat d'un photocopieur couleur en remplacement du copieur noir et blanc en service depuis 2016. Il est constaté que le nombre de copies effectuées par année est largement supérieur à la moyenne prévue par élève (selon les statistiques). Considérant que le copieur actuellement en service est relativement récent, le conseil municipal émet un avis défavorable pour l'achat d'un nouveau copieur couleur.

- Lotissement le Bel Horizon

Un mémoire complémentaire de cinq pages a été produit au greffe du Conseil d'Etat au nom de la commune de Poilley par l'avocat chargé du dossier. Copie sera adressée par mail à chaque élu en même temps que le compte-rendu de cette réunion.

- SDEM50

Bernard DECOENE expose le rôle du SDEM50 et plus précisément dans le cadre de la rénovation énergétique. En effet le SDEM50 propose aux communes une action groupée pour le changement des chaudières à fioul dans les écoles prioritairement. Bernard DECOENE se charge de répondre au questionnaire en ligne destiné à renseigner le SDEM50 sur les équipements existants. Le groupe de travail constitué ce jour étudiera les différentes actions proposées par le SDEM50.

- Travaux de Voirie

Un point est présenté par André SAVONA sur la situation des travaux de voirie prévus en 2021, ainsi que sur les travaux de toiture de l'école qui est en mauvais état. Devis en attente pour la toiture de l'école.

- Aménagement du Bourg

André SAVONA présente le plan de l'aménagement du bourg qui prévoit (en l'état actuel du projet) l'ouverture du parking, la création d'une zone de rencontre (limitée à 20km /h), la création d'un chemin piéton et l'aménagement de l'accès à l'école.

La séance est terminée à 21h30.

Le Maire : Pierre-Michel VIEL

La secrétaire de séance : Sylvie VALLET